

**12) Astronex et abords extérieurs – Réaménagement - Concours d'architecture –
Crédit de Fr. 420'000.00 (projet de délibération 2431)**

Le Président (PLR) : Il y a également un point d'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Ce n'est pas le cas. Donc on peut passer au vif du sujet. Il s'agit de l'Astronex et abords extérieurs, réaménagement, concours d'architecture, crédit de Fr. 420'000.00. Je passe la parole à Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Comme annoncé lors de la Commission bâtiment de novembre passé qui présentait les travaux envisagés pour 2024, voici le projet concernant l'Astronex.

Il vous est proposé de lancer un concours d'architecture pour remplacer l'Astronex par un bâtiment plus spacieux pouvant accueillir un espace coworking et des activités annexes. Concours qui reconsidérerait également les aménagements extérieurs afin de supprimer les îlots de chaleur formés par le parking bitumineux et afin d'améliorer les accès à ce point de rencontre qui est la maison onésienne.

Pour parfaire l'étude de faisabilité, établir le programme du concours, et accompagner le jury jusque dans le choix du meilleur projet, c'est un montant de Fr. 420'000.00 qui vous est demandé.

Ce montant de Fr. 420'000.00 remplace le crédit de Fr. 317'000.00 concernant l'étude de réalisation pour un sous-sol et un rez voté en 2019 sur lequel Fr. 40'000.00 ont été dépensé pour un préprojet architectural d'espace coworking qui s'était révélé peu convaincant et qui ne concernait que le bâtiment Astronex.

Si nous avons opté pour un concours d'architecture, c'est qu'il permet de disposer de plusieurs propositions prenant en compte l'ensemble avec une meilleure intégration architecturale du bâtiment à la maison onésienne, une reconsidération des accès et de l'espace extérieur. C'est aussi le seul moyen de travailler avec un autre bureau d'architecte.

Au programme de cette législature, le Conseil administratif s'est engagé à dynamiser l'activité économique à Onex. Vous, conseillers municipaux, nous avez d'ailleurs accordé un poste de chargé de la promotion économique, ce qui nous a amené une véritable expertise sur le plan économique et nous vous en remercions.

Pour mémoire, le Conseil administratif travaille sur trois axes. Premièrement sur la création de locaux pouvant accueillir des activités à haut potentiel plutôt situé sur la route de Chancy qui présente des avantages pouvant être valorisés tels que la présence du tram et la proximité de l'autoroute.

Cela touche plutôt les quartiers de Pré-Longet et Nant-de-Cuard et négocier avec plusieurs acteurs immobiliers. Sur ce pôle, il s'agira probablement de renforcer le cluster d'activités dans la santé qui est déjà actif.

Deuxièmement, le Conseil administratif travaille sur la création de locaux dans les nouveaux immeubles qui seront construits à l'Avenue des Grandes-Communes sur l'actuel emplacement de l'école des Tattes où 6'000 m² de surface commerciale en rez et dans les étages ont pu être négociés avec le promoteur. Sur ce pôle, il s'agira de renforcer le cluster d'activité actif dans la construction.

Troisièmement, le Conseil administratif travaille sur la création d'un espace de travail partagé communément appelé coworking, à développer au cœur de la Cité à proximité de la Cité des métiers et de notre maison de quartier. Ce lieu s'adresse aux indépendants, aux start-up et aux toutes petites entreprises.

Il s'agit de mettre à disposition un écosystème dynamique encourageant le partage et la confrontation d'idée commerciale permettant de s'extraire de la solitude entrepreneuriale et donnant accès à des prestations administratives mutualisées nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

C'est la mise en œuvre de cette troisième étape dont il s'agit ici. D'abord par le biais de ce concours d'architecture qui donnera lieu à un choix de projets. Mise en relation avec le signal envoyé par Onex aux groupements et acteurs professionnels, la création d'un coworking représente un investissement relativement modeste.

Il ne va pas préteriter l'important travail social réalisé à la maison onésienne, mais au contraire, créer de nouvelles synergies. Nous pensons notamment à l'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, la fameuse LASLP, qui vise notamment à renforcer l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous pensons aussi au programme level + qui soutient la réintégration professionnelle des 50 et plus. Enfin, le travail en espace partagé est largement plébiscité par les jeunes. L'opérateur du lieu n'est à ce stade pas encore choisi mais nous avons rencontré un certain nombre de gestionnaires d'espace coworking qui ont manifesté leur intérêt pour notre espace.

Comme cela a été présenté en Commission de la promotion économique, nous donnons un signal qu'un tel lieu correspond à une attente dans notre région. Un appel d'offres à opérateurs devra encore être réalisé.

Nous vous invitons à voter cette délibération sur le siège afin de faire travailler un mandataire spécialisé sur un projet de programme pour le concours. Nous vous proposons ensuite de recueillir vos impulsions sur ce programme lors d'une Commission bâtiments avant que ce programme soit publié sur SIMAP.

Bien que de nombreux arguments aient été déjà présentés dans diverses commissions, un renvoi en Commission bâtiments est toutefois également possible, qui est d'ailleurs déjà planifiée le lundi 24 juin. Merci de votre attention.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Merci Madame KLEINER pour toutes les informations sur ce programme, qui pour nous les Verts, nous convient particulièrement bien, notamment le coworking qui permet de lancer son projet. C'est vraiment un outil pour les jeunes et on remercie beaucoup le CA de penser aux jeunes et de créer ce genre d'espace. On est vraiment en faveur.

Notamment aussi ce qui est noté dans la délibération, d'élargir la réflexion aux espaces extérieurs, de prendre en compte toutes les questions d'îlots de chaleur, de surfaces perméables, etc. on sait que l'espace du parking devant est particulièrement très chaud en été.

J'aimerais juste une clarification quant à la proposition de lancer un concours. Est-ce que vous pouvez vraiment nous confirmer que donc dans le cas où on refuserait un concours

et qu'on préférerait partir avec un mandataire, on serait obligé de poursuivre avec la même personne qui avait été choisie par l'ancien CA en 2019, donc l'ancien architecte ?

Et voilà, sinon je vous remercie beaucoup pour cette réflexion qui est très intéressante en commission.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Merci Madame KLEINER pour ces précisions. Le groupe Socialiste est favorable à l'ouverture du crédit de Fr. 420'000.00 destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en vue du réaménagement de l'Astronex et de ses abords extérieurs.

Et j'ai relu à dessein, le premier point de la décision qui reste justement large sur l'utilisation qui sera faite de ce lieu réaménagé. Le groupe Socialiste considère en effet qu'il est nécessaire de rester ouvert quant à l'utilisation envisagée de cet espace et qu'il s'agirait de fonder cette utilisation sur une analyse approfondie des besoins sur le plan communal de la Commune d'Onex.

Nous ne demandons pas un renvoi en commission. Nous sommes prêts à voter sur le siège l'ouverture du crédit pour le concours. Nous pensons néanmoins qu'il serait intéressant de solliciter les Commissions développement durable et sociale pour des besoins qui seraient exprimés quant à l'utilisation de ce local.

Encore une fois, nous considérons que le projet d'utilisation de ce local, le projet de coworking n'est pas suffisamment explicite et nous voyons en fait dans la proposition de décision qui est soumise, une proposition qui est essentiellement centrée sur le concours d'architecture et voilà.

Nous souhaiterions nous en tenir disons à cette ouverture large et mener une réflexion préalable avant de décider de son utilisation. Et cette réflexion préalable avant bien entendu l'élaboration du cahier des charges du concours. Je vous remercie.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Les ECHO'Verts Libéraux vont voter sur le siège. Mais nous avons une grande question par rapport aux places de parking. Il y a un parking devant et c'est clair qu'il y a un énorme îlot de chaleur, moi qui a plusieurs fois été à la maison onésienne je suis un peu épouvantée par rapport aux gens qui y travaillent par rapport à la chaleur existante devant ces bâtiments.

Mais par contre ça serait bien de remplacer ces places de parc et pourquoi ne pas les mettre en souterrain ? Chose qui aurait plus de sens et voilà. Merci beaucoup.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous remercions Madame la conseillère administrative pour l'exposé. Donc le groupe MCG est favorable au projet de délibération mais comme notre préopinant, donc notre inquiétude s'en va vers les places de parking. Savoir si elles seront supprimées ou non. Et nous sommes prêts à voter sur le siège.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord je confirme à Madame BEAUSOLEIL qu'en effet, le concours d'architecture nous permet de nous adresser à d'autres architectes, sinon nous serions obligés de travailler avec le bureau qui

a remporté le mandat. Donc ce bureau maintenant peut aussi candidater dans le cadre de ce concours d'architecture.

La recommandation, si vous votez sur le siège, c'était tout de même que le mandataire choisi fasse un préprogramme qu'ils vous soumettront, parce que c'est de notre point de vue plus facile de travailler sur des pistes à mettre en œuvre dans le cadre de ce bâtiment.

Et ensuite de recueillir vos impulsions et de modifier le programme avant de le publier sur SIMAP. Si nous nous retrouvons avant de faire un préprogramme, et bien il y a les considérations liées aux autorisations liés aux possibilités qui ne seront certainement pas prises en compte.

Si je me repose sur l'expérience de la salle polyvalente que nous sommes en train de travailler actuellement avec la Commission adhoc, et bien finalement il y a certaines choses qui n'ont tout simplement pas pu être prises en compte parce que soit le programme était trop vaste pour l'espace, soit nous n'étions pas autorisés à avoir certaines hauteurs de bâtiments.

Notre recommandation c'est plutôt d'aller dans un préprogramme, de réunir une commission, de discuter de ce préprogramme avec la commission, de l'adapter en fonction des décisions majoritaires et puis de revenir, de lancer en fait ce programme décidé avec les décisions majoritaires sur SIMAP.

Pour ma part, je suis pleinement ouverte à ce qu'on fasse une commission élargie pour recueillir le maximum d'opinions au sujet de ce bâtiment.

Enfin, la question du parking est une vaste question et d'ailleurs le type de concours d'architecture proposé... que nous vous proposons, il nous permet de faire les choses en deux temps, c'est-à-dire prendre en compte dans le projet architectural l'ensemble de l'environnement bâtiment, accès et parking inclus, mais de mettre en œuvre par étapes le projet une fois que nous aurons choisi le projet. Ce qui normalement n'est pas possible.

Pour la salle polyvalente, nous avons choisi de tout faire en même temps. Donc le mandataire ou le lauréat du concours mettra en œuvre l'ensemble du projet qui aura gagné.

Par contre, sur ce projet-là, Astronex, nous vous proposons de travailler en deux temps et que vous décidiez au moment du crédit de réalisation finalement de ce que vous souhaitez faire, de ce que vous préférez faire.

Parce qu'en effet, ce parking il est encore utilisable mais peut-être que les architectes qui sont quand même au fait des dimensions écologiques aujourd'hui et d'îlots de chaleur, ils nous proposeront une solution ingénieuse pour quand même conserver quelques places de parking.

Sachez qu'a priori la question du parking enterré a été envisagée, mais que ce soit sur le plan des accès ou sur le plan de l'espace disponible, ce n'est pas très intéressant parce que le bâtiment que nous vous proposons de réaliser il n'est pas immense. Et il faudrait creuser très très profondément et finalement sur le plan du bilan écologique ce n'est pas intéressant.

Et si nous creusions sous le parking actuel, et bien nous ne pourrions pas planter d'arbres comme vous le savez. Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Merci Monsieur le Président. Merci de votre attention.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. C'était rapide. Juste pour remercier Madame KLEINER d'avoir initié ce projet. C'est un projet qui me tenait à cœur. Et je pense que c'est un projet qui va aller au-delà des frontières communales et qui répond tout à fait aux besoins du développement économique que nous parlons depuis longtemps et ceci à moindre coût pour Onex. Voilà alors merci Madame KLEINER.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une petite question. Donc en fait vous préconisez une commission, celle du 24, si j'ai bien compris ? D'accord. Donc j'ai mal compris, il n'y a pas de soucis.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Alors peut-être que je n'ai pas été suffisamment claire. Si vous souhaitez renvoyer cette délibération en commission, et ne pas le voter, et bien nous pouvons organiser une commission le 24.

Mais le Conseil administratif vous recommande plutôt d'accepter cette délibération, de laisser un mandataire travailler sur le préprogramme qui nous indiquera les contraintes, les obligations légales et sur ce préprogramme d'avoir une commission par exemple élargie qui s'exprime sur ces attentes.

Nous recommandons plutôt cette solution. Et cette commission élargie aurait lieu en octobre le temps que le mandataire puisse faire le préprogramme. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame KLEINER. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Donc j'invite Madame KELLER à lire les invites. (Lecture). Merci Madame KELLER. On va donc passer maintenant à la procédure de vote. Le vote est lancé.

A l'unanimité, le projet de délibération est accepté. Je vous remercie.

Le projet de délibération 2431 est accepté par 27 oui (28 votants).

Délibération 2431 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté du bâtiment Astronex

Vu la délibération 2218A votée le 13 mars 2018 ouvrant un crédit de Fr. 47'000.00 destiné à l'étude de faisabilité pour la rénovation et la transformation de l'Astronex

Vu la délibération 2254 votée le 9 avril 2019 ouvrant un crédit de Fr. 317'000.00 destiné au financement d'une étude de réalisation des travaux de démolition et de reconstruction de l'Astronex

Vu le rapport de commission BAT-1582 de novembre 2020 relatif à l'état d'avancement du projet et à des propositions d'améliorations

Vu le rapport de commission BAT-1690 de novembre 2023 relatif aux projets prévus en 2024, et notamment au lancement d'un concours pour un espace de coworking qui prenne en compte les abords extérieurs et les accès

Vu le rapport de commission DDPE-1711 du 6 mai 2024 relatif à la volonté de dynamiser l'économie d'Onex et de développer un espace de coworking au centre de la cité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 27 oui sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à l'organisation d'un concours d'architecture en vue du réaménagement de l'Astronex et des abords extérieurs ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 420'000.00 destiné à ce concours ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, d'intégrer ce montant au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 420'000.00 afin de permettre l'exécution de ce concours. »*

* * *

Je vous propose maintenant de faire une courte pause. Il est 20h28, nous reprenons à 58... non non on prend 20 minutes de pause jusqu'à moins 10.

Pause 20h28

Reprise 20h50

Départ de Monsieur PASCHE